

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'EPCC METZ EN SCENES**

**COMITE SYNDICAL DE L'ORCHESTRE NATIONAL DE METZ GRAND EST**

**SEANCE COMMUNE DU 14 MARS 2024**

**ORDRE DU JOUR**

- I. Adoption du compte rendu du CA et du CS du 19 d cembre 2023 (d lib rations n 288 MES / n 999 ONMGE)**
  
- II. Affaires financi res**
  - 1) Tarifications des concerts, spectacles, abonnements, adh sions et ateliers de la Cit  musicale-Metz   compter de la saison 2024-2025 (d lib ration n 289 MES / d lib ration n  1000 ONMGE)**
  
- III. Affaires administratives**
  - 1) Information relative   l'audit  nerg tique de l'Arsenal**
  - 2) Observation de l'URSSAF sur le contr le portant sur les ann es 2021 et 2022 de l'EPCC Metz en Sc nes**
  
- IV. Divers**
  - 1) Communication des d cisions prises dans le cadre des d l gations accord es   la Directrice g n rale (d lib ration n 290 MES)**
  - 2) Communication des d cisions prises dans le cadre des d l gations accord es au Pr sident (d lib ration n 1001 ONMGE)**
  - 3) Informations relatives aux actualit s artistiques et culturelles et au fonctionnement de la Cit  musicale-Metz**



**Délibération n°999 : Adoption du compte-rendu du Comité Syndical du  
19 décembre 2023**

Vu le Code général des Collectivités territoriales,

Vu les statuts de l'Orchestre national de Metz Grand Est,

Le Comité Syndical, entendu dans sa séance du 14 mars 2024,

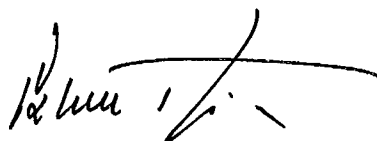
**DECIDE**

- D'adopter le compte rendu du Comité Syndical du 19 décembre 2023, joint à la présente délibération.

Nombre de votants : 10  
Pour : 10  
Contre : /  
Abstention : /

Fait à Metz, le 14 mars 2024

Le Président du Comité syndical



**Patrick THIL**

*Adjoint au Maire de Metz à la culture et aux cultes  
Conseiller délégué aux établissements culturels de  
l'Eurométropole de Metz  
Conseiller départemental de la Moselle*



**COMPTE RENDU**  
**CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'EPCC METZ EN SCÈNES**  
**COMITÉ SYNDICAL DE L'ORCHESTRE NATIONAL DE METZ**  
**GRAND EST**

**SÉANCE COMMUNE DU 19 DÉCEMBRE 2023**

**COMITE SYNDICAL DE L'ORCHESTRE NATIONAL DE METZ GRAND EST**

***Membres titulaires***

**REPRESENTANT LA VILLE**

Monsieur Patrick THIL	Ville de Metz	PRESENT
Monsieur Timothée BOHR	Ville de Metz	-
Monsieur Laurent DAP	Ville de Metz	-
Madame Nicole FAESSEL	Ville de Metz	PRESENTE
Madame Anne STEMART	Ville de Metz	-
Madame Caroline AUDOUY	Ville de Metz	PRESENTE
Monsieur Nicolas TOCHET	Ville de Metz	PRESENT
Monsieur Grégoire LALOUX	Ville de Metz	-

**REPRESENTANT LA REGION**

Madame Martine LIZOLA	Région	-
Madame Catherine BAILLOT	Région	PRESENTE
Madame Laetitia HURLAIN	Région	-
Madame Stéphanie KIS	Région	PRESENTE
Monsieur Cédric CHEVALIER	Région	-
Madame Evelyne GAREAUX	Région	-
Madame Marie-Claude VOINCON	Région	PRESENTE

**REPRESENTANT METZ METROPOLE**

Monsieur Jean-Luc BOHL	Metz Métropole	PRESENT
------------------------	----------------	---------

**Membres suppléants**

**REPRESENTANT LA VILLE**

Madame Doan TRAN	Ville de Metz	-
Madame Yvette MASSON FRANZIL	Ville de Metz	-
Monsieur Jean-Marie NICOLAS	Ville de Metz	<b>PRESENT</b>
Monsieur Michel VORMS	Ville de Metz	-
Monsieur Khalifé KHALIFE	Ville de Metz	-
Monsieur Marc SCIAMANNA	Ville de Metz	-
Madame Charlotte PICARD	Ville de Metz	-
Madame Françoise GROLET	Ville de Metz	-

**REPRESENTANT LA REGION**

Madame Alexandre CASSARO	Région	-
Monsieur Rémy SADOCCO	Région	-
Madame Catherine BELRHITI	Région	-
Madame Brigitte TORLOTING	Région	<b>PRESENTE</b>
Monsieur Jérôme END	Région	-
Monsieur Jean-François SECONDE	Région	-
Monsieur Gilles FREMIOT	Région	-

**REPRESENTANT METZ METROPOLE**

Monsieur Philippe MANZANO	Metz Métropole	-
---------------------------	----------------	---

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'EPCC METZ EN SCÈNES**

**Membres titulaires :**

**REPRÉSENTANT LA VILLE**

Monsieur Patrick THIL	Ville de Metz	<b>PRÉSENT</b>
Monsieur Timothée BOHR	Ville de Metz	
Monsieur Laurent DAP	Ville de Metz	
Madame Nicole FAESSEL	Ville de Metz	<b>PRÉSENTE</b>
Madame Anne STEMART	Ville de Metz	
Madame Caroline AUDOUY	Ville de Metz	<b>PRÉSENTE</b>
Monsieur Nicolas TOCHET	Ville de Metz	<b>PRÉSENT</b>
Monsieur Grégoire LALOUX	Ville de Metz	

### REPRÉSENTANT LA RÉGION GRAND EST

Madame Catherine BAILLOT	Région	PRÉSENTE
Monsieur Cédric CHEVALIER	Région	
Madame Laëtitia HURLAIN	Région	
Madame Stéphanie KIS	Région	PRÉSENTE
Madame Martine LIZOLA	Région	Pouvoir donné à Stéphanie KIS
Madame Évelyne GAREAUX	Région	
Madame Marie-Claude VOINÇON	Région	PRÉSENTE

### PERSONNALITÉS QUALIFIÉES

Monsieur Jean Luc BOHL	Personnalité qualifiée	PRÉSENT
Monsieur Olivier MANTEI	Personnalité qualifiée	Pouvoir donné à Patrick THIL
Madame Chiara PARISI	Personnalité qualifiée	
Monsieur Pierre PAULY	Personnalité qualifiée	PRÉSENT
Madame Alexandra TOBELAIM	Personnalité qualifiée	

### REPRÉSENTANT LE PERSONNEL

Monsieur Hervé ABRAHAM	Représentante du personnel	PRÉSENT
Madame Céline JACQUOT	Représentante du personnel	PRÉSENTE

### Membres suppléants :

#### REPRÉSENTANT LA VILLE

Madame Doan TRAN	Ville de Metz	
Madame Yvette MASSON FRANZIL	Ville de Metz	
Monsieur Jean-Marie NICOLAS	Ville de Metz	PRÉSENT
Monsieur Michel VORMS	Ville de Metz	
Monsieur Khalifé KHALIFÉ	Ville de Metz	
Monsieur Marc SCIAMANNA	Ville de Metz	
Madame Charlotte PICARD	Ville de Metz	
Madame Françoise GROLET	Ville de Metz	

#### REPRÉSENTANT LA RÉGION GRAND EST

Madame Catherine BELRHITI	Région	
Monsieur Alexandre CASSARO	Région	
Monsieur Jérôme END	Région	
Monsieur Rémy SADOCCO	Région	
Madame Brigitte TORLOTING	Région	<b>PRÉSENTE</b>
Monsieur Jean-François SECONDE	Région	
Monsieur Gilles FREMIOT	Région	

#### PERSONNALITÉS QUALIFIÉES

Monsieur Benoît BRADEL	Personnalité qualifiée	<b>PRÉSENT</b>
Monsieur Matthieu DUSSOUILLEZ	Personnalité qualifiée	
Monsieur Nicolas STROESSER	Personnalité qualifiée	

#### REPRÉSENTANT PERSONNEL

Madame Christelle HOCHARD	Représentante du personnel	
Monsieur Voicu SATMAREAN	Représentant du personnel	

#### Assistaient également à la réunion, en qualité de représentants des administrations :

Frédéric CHARTE – Directeur général adjoint – Ville de Metz

Vincent DAPPOZZE – Directeur du pôle culture – Ville de Metz

#### Directrice générale de la Cité musicale-Metz

Florence ALIBERT

#### Étaient également présents au titre de leurs fonctions au sein de la Cité musicale-Metz :

Joseph ANDRÉ, directeur technique

Julia DEHAIS, secrétaire générale

Gwenaëlle PLOUGONVEN, responsable service production



## ORDRE DU JOUR

- I. Adoption des comptes rendus du CA et du CS du 28 novembre 2023 (délibérations n° 278 MES / n° 992 ONMGE) ..... 6**
- II. Modalité d'organisation des Comités syndicaux et Conseils d'administration en plusieurs lieux, par visioconférence ou moyens de télécommunication (délibérations n° 279 MES / n° 993 ONMGE) ..... 6**
- III. Affaires financières ..... 7**
- 1) Budget Primitif 2024 (délibération n° 280 MES / n° 994 ONMGE)..... 7
  - 2) Reprise de provision pour risques et charges EPCC (délibération n° 281 EPCC).. 8
  - 3) Provision pour risques et charges EPCC (délibération n° 282 EPCC) — Suite ..... 9
  - 4) Décision modificative budgétaire n° 4 — exercice 2023 de l'EPCC (délibération n° 283 EPCC) ..... 9
  - 5) Nouvelle grille indiciaire applicable aux musiciens permanents de l'Orchestre national de Metz Grand-Est (délibération n° 294 EPCC)..... 9
  - 6) Modifications tarifaires de produits des bars (délibération n° 284 EPCC)..... 9
- IV. Affaires administratives ..... 10**
- 1) Mutualisation et mise à disposition du poste d'Administrateur (délibérations n° 285 MES / n° 996 ONMGE) ..... 10
  - 2) Modification du poste de responsable de gestion comptable de l'Orchestre national de Metz Grand-Est en responsable financier (délibération n° 997 ONMGE) ..... 10
  - 3) Modification du poste d'attaché/e de presse en poste de chargé/e de communication (délibération n° 286 EPCC)..... 10
- V. Divers ..... 11**
- 1) Communication des décisions prises dans le cadre des délégations accordées à la Directrice générale (délibération n° 287 MES) ..... 11
  - 2) Communication des décisions prises dans le cadre des délégations accordées au Président (délibération n° 998 ONMGE) ..... 11
- VI. Point d'information : actualités artistiques et culturelles de la Cité musicale-Metz ..... 11**

*La séance est ouverte sous la Présidence de **Patrick THIL**.*

**Patrick THIL** remercie les personnes présentes. Le quorum de l'EPCC Metz en scènes est atteint, tandis que celui du Syndical mixte ne l'est pas pour le moment. L'ordre du jour privilégiera les délibérations de l'EPCC Metz en scènes dans un premier temps.

#### **Point d'information contrôle URSSAF**

**Florence ALIBERT** rappelle qu'un contrôle de l'URSSAF est en cours pour l'EPCC. L'éligibilité de l'EPCC aux mesures d'aide exceptionnelle mises en place durant la période du Covid-19 avait été mise en doute. Un recours amiable a été accepté et l'URSSAF a finalement confirmé que l'EPCC était bien éligible. Les calculs d'exonération sont en cours de vérification.

**Patrick THIL** annonce que le quorum des deux collèges est à présent atteint. L'ordre du jour peut reprendre son déroulé initial.

#### **I. Adoption des comptes rendus du CA et du CS du 28 novembre 2023 (délibérations n° 278 MES / n° 992 ONMGE)**

*Sans remarque ni commentaire, les comptes rendus sont approuvés à l'unanimité.*

#### **II. Modalité d'organisation des Comités syndicaux et Conseils d'administration en plusieurs lieux, par visioconférence ou moyens de télécommunication (délibérations n° 279 MES / n° 993 ONMGE)**

**Florence ALIBERT** annonce que l'Orchestre national de Metz et l'EPCC ont la possibilité de définir librement les règles de fonctionnement de leur organe délibérant. Il est proposé que la délibération soit identique pour les deux structures et qu'elle permette d'organiser les instances en visioconférence ou par d'autres moyens de télécommunication.

Des vérifications d'identités seront effectuées auprès des personnes connectées à distance et des convocations indiqueront les moyens de télécommunication choisis. Certaines décisions ne pourront néanmoins pas être prises à distance, comme l'élection du Président et du bureau, l'adoption du budget primitif, l'approbation des comptes administratifs et de gestion ainsi que les modifications statutaires.

Les statuts prévoient qu'un vote à bulletin secret puisse avoir lieu à la demande d'un tiers des membres présent. Une modalité d'organisation de ce vote à distance est également prévue.

*Sans remarque des membres du Conseil d'administration de l'EPCC Metz en Scènes, ce point est adopté à l'unanimité.*

*Sans remarque des membres du Comité Syndical de l'Orchestre national de Metz Grand Est, ce point est adopté à l'unanimité.*

### III. Affaires financières

#### 1) Budget Primitif 2024 (délibération n° 280 MES / n° 994 ONMGE)

**Patrick THIL** indique que le débat d'orientation budgétaire a présenté les points positifs ainsi que les grandes contraintes actuelles.

**Florence ALIBERT** remercie l'ensemble des équipes qui ont travaillé à la réalisation du budget primitif en l'absence d'administrateur et d'administrateur adjoint. Un budget déséquilibré avait été présenté le 28 novembre et des décisions ont été prises afin de parvenir à l'équilibrer.

Concernant les recettes, la subvention de la ville de Metz a été ajustée. Le projet « Grace » a été confirmé et sera porté par la ville de Metz. 114 000 euros de recette supplémentaire ont donc été inscrits dans le budget 2024.

Les ressources propres restent inchangées, la billetterie et la location de salle conservant un niveau quasiment identique.

Concernant les dépenses, le budget de programmation et d'exploitation a été revu à la baisse de 70 000 euros.

Le budget est à présent équilibré à hauteur de 7,785 millions d'euros.

Les dépenses de masse salariale et de frais généraux de structure restent inchangées. Il est possible que les frais généraux augmentent à nouveau en 2024. La prévision des dépenses liées à la masse salariale permanente a intégré les hausses concernant les NAO, la hausse du SMIC et les nouvelles NAO de secteur.

Concernant l'investissement, la ville de Metz a confirmé le retour d'une subvention annuelle d'investissement de 170 000 euros. Cette subvention permet de faire face à l'ensemble des travaux de maintenance des salles mises à disposition par la ville. Une subvention exceptionnelle de 100 000 euros est également attribuée par la ville afin de poursuivre la transition LED.

**Patrick THIL** informe qu'un administrateur a été recruté et rejoindra l'équipe le 8 janvier. Les équipes sous la direction de Vincent DAPPOZZE sont particulièrement remerciées pour leur implication dans le projet « Grace ».

**Un participant** précise que « Grace » signifie Great Region Artistic and Cultural Education.

*Sans remarque des membres du Conseil d'administration de l'EPCC Metz en Scènes, ce point est adopté à l'unanimité.*

**Florence ALIBERT** rappelle que le budget primitif de l'Orchestre national de Metz Grand Est était également en déséquilibre de 170 000 euros lors de sa présentation fin novembre.

Concernant les dépenses, les frais généraux et de communication restent inchangés. La masse salariale permanente présente en revanche une économie de 60 000 euros conséquemment à la décision de mettre en attente le recrutement de trois postes de musiciens. L'économie ne concerne pas la totalité des salaires puisque ces postes sont remplacés 75 % du temps. Cette décision est imparfaite mais permet dans l'immédiat de faire face à l'augmentation du coût de la masse salariale.

**Patrick THIL** précise que des revendications syndicales souhaitent des augmentations salariales au-delà des points d'indice.

**Florence ALIBERT** indique que les dépenses de la masse salariale et des frais généraux ne sont plus assurées par les subventions et les contributions des partenaires publiques. 167 000 euros seront donc pris dans les réserves afin d'équilibrer le budget. Il s'agit d'une solution précaire.

**Patrick THIL** souligne qu'il serait compliqué d'avoir à faire face à des contentieux imprévus.

**Florence ALIBERT** conclut que le budget est à présent équilibré à 7,562 millions d'euros.

Parmi les 100 000 euros d'investissement, 30 000 euros proviennent de la Région Grand-Est et 30 000 euros de la ville de Metz. Ces derniers sont destinés au bâtiment de la Maison de l'Orchestre.

*Sans remarque des membres du Comité Syndical de l'Orchestre national de Metz Grand Est, ce point est adopté à l'unanimité.*

## **2) Reprise de provision pour risques et charges EPCC (délibération n° 281 EPCC)**

**Florence ALIBERT** indique que cette provision concernait le départ à la retraite de deux salariés de Metz en scènes. Ces départs ayant eu lieu, la reprise peut avoir lieu.

*Sans remarque des membres du Conseil d'administration de l'EPCC Metz en Scènes, ce point est adopté à l'unanimité.*

### 3) Provision pour risques et charges EPCC (délibération n° 282 EPCC)

**Florence ALIBERT** explique qu'une provision de 68 000 euros permettrait d'anticiper les départs à la retraite de deux autres salariés ainsi que d'éventuels coûts liés au contrôle URSSAF qui est en cours.

*Sans remarque des membres du Conseil d'administration de l'EPCC Metz en Scènes, ce point est adopté à l'unanimité.*

### 4) Décision modificative budgétaire n° 4 — exercice 2023 de l'EPCC (délibération n° 283 EPCC)

**Florence ALIBERT** précise que la modification concerne l'intégration de la reprise de provision et de la provision pour risques et charges abordées aux points précédents.

En lien avec la transition LED, une aide de 55 700 euros est apportée par le Centre national de la musique. Cette aide étant plafonnée à 30 % de l'investissement total, elle n'aurait pu être apportée sans celle de la Région. Le budget sera donc complété en recettes et en dépenses afin d'intégrer cette subvention et de procéder à l'acquisition des équipements.

*Sans remarque des membres du Conseil d'administration de l'EPCC Metz en Scènes, ce point est adopté à l'unanimité.*

### 5) Nouvelle grille indiciaire applicable aux musiciens permanents de l'Orchestre national de Metz Grand Est (délibération n° 995 ONMGE)

**Florence ALIBERT** indique que cette délibération permet d'intégrer les dispositifs du décret de juin 2023 concernant l'augmentation du point d'indice et l'attribution de 5 points d'indice majorés supplémentaires à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 pour l'ensemble des agents fonctionnaires ou contractuels.

*Sans remarque des membres du Comité Syndical de l'Orchestre national de Metz Grand Est, ce point est adopté à l'unanimité.*

### 6) Modifications tarifaires de produits des bars (délibération n° 284 EPCC)

**Julia DEHAIS** annonce qu'une étude concernant les tarifs des bars a été menée. Une augmentation permettrait de compenser l'augmentation des matières premières et des produits transformés, d'utiliser de nouveaux produits biologiques et d'aligner les tarifs sur ceux des établissements culturels de la région. Il est donc proposé de fixer le prix des planches lorraines et végétariennes à 11 euros, de la soupe locale et biologique à 8 euros, de la soupe classique à 5 euros et du chocolat biologique à 4,50 euros.

**Florence ALIBERT** ajoute qu'un essai d'offre uniquement végétarienne, biologique et locale a lieu durant le mois de décembre.

*Sans remarque des membres du Conseil d'administration de l'EPCC Metz en Scènes, ce point est adopté à l'unanimité.*

#### **IV. Affaires administratives**

##### **1) Mutualisation et mise à disposition du poste d'Administrateur (délibérations n° 285 MES / n° 996 ONMGE)**

**Florence ALIBERT** explique qu'un nouvel administrateur sera engagé par le Syndicat mixte et qu'une mise à disposition de 50 % de son temps aura lieu auprès de l'EPCC Metz en scènes pour une durée de 3 ans.

*Sans remarque des membres du Conseil d'administration de l'EPCC Metz en Scènes, ce point est adopté à l'unanimité.*

*Sans remarque des membres du Comité Syndical de l'Orchestre national de Metz Grand Est, ce point est adopté à l'unanimité.*

##### **2) Modification du poste de responsable de gestion comptable de l'Orchestre national de Metz Grand-Est en responsable financier (délibération n° 997 ONMGE)**

**Florence ALIBERT** indique que cette modification fait suite au départ du responsable financier de l'Orchestre national de Metz Grand Est. Le périmètre du poste de responsable de gestion comptable est modifié afin de simplifier le recrutement. Le poste sera également ouvert aux candidats de catégorie A.

*Sans remarque des membres du Comité Syndical de l'Orchestre national de Metz Grand Est, ce point est adopté à l'unanimité.*

##### **3) Modification du poste d'attaché/e de presse en poste de chargée de communication (délibération n° 286 EPCC)**

**Florence ALIBERT** rappelle qu'une réorganisation du service communication avait eu lieu durant le congé parental de la personne qui occupait le poste d'attaché/e de presse. Cette réorganisation semble plus efficace et cette délibération vise à la pérenniser.

*Sans remarque des membres du Conseil d'administration de l'EPCC Metz en Scènes, ce point est adopté à l'unanimité.*

## V. Divers

### 1) Communication des décisions prises dans le cadre des délégations accordées à la Directrice générale (délibération n° 287 MES)

*Sans remarque des membres du Conseil d'administration de l'EPCC Metz en Scènes, il est pris acte de ce point.*

### 2) Communication des décisions prises dans le cadre des délégations accordées au Président (délibération n° 998 ONMGE)

*Sans remarque des membres du Comité Syndical de l'Orchestre national de Metz Grand Est, il est pris acte de ce point.*

## VI. Point d'information : actualités artistiques et culturelles de la Cité musicale-Metz

**Florence ALIBERT** souligne que les musiciens prennent part à la fois à la production de *Titanic* à l'Opéra-Théâtre et à la préparation des concerts du nouvel an. Trois concerts auront lieu à l'Arsenal les 28, 29 et 30 décembre et sept concerts auront également lieu en région.

Une dizaine d'interventions ont lieu en EHPAD et dans des centres sociaux durant le mois de décembre.

Une semaine sera dédiée en février aux maternelles avec le programme *Les animaux magiques* à travers une dizaine de concerts.

Au mois de mars, une journée de master classe de direction se tiendra avec les CRR de Metz, Strasbourg et Reims. Six jeunes futurs chefs s'entraîneront avec l'Orchestre. Une tournée de l'Orchestre mettra également à l'honneur le saxophone ainsi que les œuvres de John Williams à travers sept dates de concert.

L'Arsenal accueillera deux créations durant le mois de janvier : *Venus anatomique* de Sarah Baltzinger le 18 janvier et une création de Hervé Birolini et Aurore Gruel le 25 janvier. Le 20 janvier, Leonardo García Alarcón et la Cappella mediterranea joueront les *Vêpres* de Monteverdi. Enfin, le focus « Bestiaire musical » se tiendra fin janvier.

La BAM et Trinitaires accueilleront des artistes de la région, comme Chapelier fou pour la dernière date de son projet *Ensemble* le 18 janvier. Une soirée *Nouvel an berbère* aura lieu le 26 janvier et un festival de métal se tiendra les 15-16-17 février.

Concernant le jeune public, deux propositions auront lieu durant le focus « Bestiaire musical ».

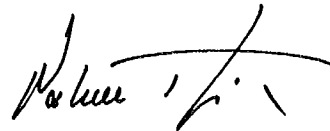
**Julia DEHAIS** ajoute qu'un thé de la Cité musicale a été créé et est en vente à 7 euros à la boutique.

**Patrick THIL** conclut en soulignant que la programmation montre que toutes les musiques sont produites pour tous les publics, tous les âges et tous les territoires. L'orchestre essaime dans le Grand Est.

*La séance est levée.*

Fait à Metz, le 19 décembre 2023

Le Président du Comité syndical



**Patrick THIL**

*Adjoint au Maire de Metz à la culture et aux cultes  
Conseiller délégué aux établissements culturels de  
l'Eurométropole de Metz  
Conseiller départemental de la Moselle*



## Délibération n°1000 : tarification de la programmation de l'Orchestre national de Metz Grand Est à compter de la saison 2024-2025

A compter de la saison 2024-2025, des réajustements des grilles tarifaires sont proposés, avec pour principaux objectifs de :

- répercuter la hausse de certains coûts de production des concerts et spectacles
- augmenter les recettes de billetterie de la Cité musicale-Metz
- ajuster nos tarifs sur les tarifs pratiqués par certaines structures culturelles de la Région

### 1. Réajustements de la grille tarifaire de l'Arsenal

Une réflexion a été menée sur la grille tarifaire de l'Arsenal afin de répercuter la hausse de certaines charges. Les modifications suivantes sont proposées à compter de la saison 2024-2025 :

- revalorisation d'1 € pour l'ensemble des catégories du tarif A+
- revalorisation d'1 € pour les catégories 1, 2 et 3 du tarif A
- revalorisation d'1 € pour les catégories 1, 2 et 3 du tarif B
- revalorisation d'1€ pour les catégories 1 et 2 du tarif C

### 2. Réajustement de la grille tarifaire de la BAM et des Trinitaires

Une réflexion a été menée sur la grille tarifaire de la BAM et des Trinitaires afin de répercuter la hausse de certaines charges et de réajuster nos tarifs sur les tarifs pratiqués par certaines structures culturelles de la Région. Les modifications suivantes sont proposées à compter de la saison 2024-2025 :

- revalorisation d'1 € pour l'ensemble des types de tarifs du tarif A+ (hors moins de 12 ans)
- revalorisation d'1 € pour l'ensemble des types de tarifs du tarif A (hors moins de 12 ans)
- revalorisation d'1 € pour l'ensemble des types de tarifs du tarif B (hors moins de 12 ans)
- revalorisation d'1€ pour le tarif « Sur Place » des tarifs D, E, F, G, H, I
- revalorisation d'1 € des types de tarifs « Prévente », « Sur Place » et « Réduit » du tarif J

Vu le Code général des Collectivités territoriales,

Vu les statuts du Syndicat Mixte,

Le Comité Syndical, entendu dans sa séance du 14 mars 2024,

**DECIDE**

- D'autoriser l'application des nouveaux tarifs et des réajustements suivants à compter de la saison 2024/25

Les tarifs de la présente délibération sont exprimés TTC.

**I. Tarifs et abonnements à l'Arsenal (hors programmation jeune public)**

**PRIX À L'UNITÉ – CONCERTS ET SPECTACLES :**

	Cat 1		Cat 2		Cat 3		Cat 4
	Plein Tarif	Carte CMM	Plein Tarif	Carte CMM	Plein Tarif	Carte CMM	Plein Tarif
A+	54	46	46	37	27	23	19
A	46	38	38	31	24	20	10
B	37	30	31	25	21	18	10
C	31	27	26	22	20	17	10
D	26	22	20	17	17	14	10
E	19	15	16	13	13	11	10
F	12						
G	6						

**TARIFS SPÉCIAUX**

Moins de 26 ans*	8 €
Etudiants de moins de 30 ans*	8 €
Demandeurs d'emploi*	8 €
Bénéficiaires du RSA*	8 €
Personnes de plus de 65 ans bénéficiaires de l'ASPA*	8 €
Tarif scolaire**	6 €
Tarif solidaire***	6 €
Tarif réduit****	-10 %
Tarif CSE et amicales de personnel (sauf Cat. 4 et tarif F et G)	-15 %
Tarif mobilité inclusion*****	-50 %
Tarif détaxe professionnels (sauf Cat. 4 et tarif F et G)	-50 %

\*Sur présentation de justificatif.

\*\*Gratuité pour les accompagnateurs, dans la limite d'un accompagnateur pour 10 élèves.

\*\*\*A destination des structures accueillant des publics éloignés de la culture. Gratuité pour les accompagnateurs, dans la limite d'un accompagnateur pour 10 bénéficiaires.

\*\*\*\*Pour les groupes de plus de 10 personnes, les abonnés de structures culturelles partenaires, les détenteurs du City Pass. Hors Cat. 4 et tarif F et G.

\*\*\*\*\*Proposé à la personne en situation de handicap, sur présentation de la Carte mobilité inclusion, et à son accompagnateur. Hors Cat. 4 et tarif F et G.

## **ABONNEMENTS**

ABONNEMENT 3+ : 15 % de réduction pour tout abonnement de 3 à 6 concerts ou spectacles choisis à l'Arsenal, hors Cat. 4 et productions extérieures

ABONNEMENT 7+ : 30 % de réduction pour tout abonnement à partir de 7 concerts ou spectacles choisis à l'Arsenal, hors Cat. 4 et productions extérieures

Les spectacles et concerts de tarifs F et G et de la programmation jeune public peuvent être intégrés à un abonnement 3+ ou 7+, mais ne font pas l'objet d'une réduction.

Les concerts et spectacles ajoutés par un abonné en cours de saison font l'objet du pourcentage initial de réduction.

Les autres avantages de l'abonnement 3+ et 7+ :

- 15 % de réduction à la BAM et aux Trinitaires, hors productions extérieures et programmation jeune public
- 5 % de réduction à la boutique de l'Arsenal, à l'exception des livres

Les abonnements de la Cité musicale-Metz sont nominatifs.

## **II. Carte Cité musicale-Metz**

Tarif plein : 15 € - 10€ à partir du 1<sup>er</sup> mars (demi-saison)

Tarif réduit : 5 €



**TARIFS SPÉCIAUX :**

Tarif scolaire*	6 €
Tarif solidaire**	6 €
Tarif CSE et amicales de personnel	-15 %***
Tarif abonnés Liberté 3+ et 7+	-15 %***
Tarif mobilité inclusion****	-50 %***
Tarif détaxe professionnels	-50 %***

\*Gratuité pour les accompagnateurs, dans la limite d'un accompagnateur pour 10 élèves.

\*\*A destination des structures accueillant des publics éloignés de la culture. Gratuité pour les accompagnateurs, dans la limite d'un accompagnateur pour 10 bénéficiaires.

\*\*\*Réduction accordée sur le tarif plein.

\*\*\*\*Proposé à la personne en situation de handicap, sur présentation de la Carte mobilité inclusion, et à son accompagnateur.

**IV. Tarifs et abonnements pour la programmation jeune public familles et scolaires (toutes salles confondues, Arsenal, BAM et Trinitaires)**

**PRIX À L'UNITÉ**

Concert et spectacles familles - Tarif adulte	10 €
Concert et spectacles familles - Tarif -14 ans	6 €
Concert et spectacles scolaires - Tarif élève	6 €
Tarif solidaire*	3 €
Moins de 26 ans**	8 €
Etudiants de moins de 30 ans**	8 €
Demandeurs d'emploi**	8 €
Bénéficiaires du RSA**	8 €
Personnes de plus de 65 ans bénéficiaires de l'ASPA**	8 €

Les enseignants accompagnateurs de classes   partir de l' cole  l mentaire b n ficient d'une invitation par tranche de 10  l ves. Les accompagnateurs suppl mentaires b n ficient du tarif de 10  .

Pour l'accueil de classes d' cole maternelle, les accompagnateurs b n ficient de deux invitations quel que soit l'effectif de la classe et d'une invitation suppl mentaire   compter du 17<sup>e</sup>  l ve et par tranche de huit  l ves.

Pour l'accueil de classes mixtes (maternelles et  l mentaires), il sera fait application des conditions relatives   l'accueil de classes d' cole maternelle.

\*A destination des structures accueillant des publics  loign s de la culture.

Le tarif solidaire s'applique  galement aux  coles maternelles et primaires de la ville de Metz faisant partie des r seaux d' ducation prioritaire REP et REP+.

\*\*Sur pr sentation de justificatif.

### **BILLETS COUPL S ATELIER + CONCERT OU SPECTACLE JEUNE PUBLIC**

Atelier\* + spectacle = 12  

Un parent maximum peut accompagner l'enfant   l'atelier, sur pr sentation du billet pour le concert qui suit.

\*Atelier de pr paration en amont d'un concert ou d'un spectacle jeune public

### **LES ABONNEMENTS**

Les abonnements jeune public : 25% de r duction pour tout abonnement   partir de 3 spectacles s lectionn s parmi la programmation jeune public (hors temps scolaire), toutes salles confondues (Arsenal, BAM, Trinitaires).

Les concerts et spectacles jeune public ajout s par l'abonn  en cours de saison font l'objet du pourcentage initial de r duction.

Toute souscription d'un abonnement jeune public enfant est soumise   celle d'au moins un abonnement jeune public adulte associ .

Les abonnements de la Cit  musicale-Metz sont nominatifs.

### **V. Tarif prestige**

S'adressant aux entreprises, la tarification billet prestige permet de b n ficier d'un accueil personnalis , d'un interlocuteur privil gi , d'une facilit  de r servation et d'un meilleur placement en salle, dans la limite des places disponibles.

Le tarif Prestige s'applique sur la Catégorie 1 des tarifs de la grille, hors tarifs F et G.

Arsenal

Tarif A+ Cat 1 : 59 €

Tarif A Cat 1 : 51 €

Tarif B Cat 1 : 42 €

Tarif C Cat 1 : 36 €

Tarif D Cat 1 : 31 €

Tarif E Cat 1 : 24 €

BAM & Trinitaires

Tarif A+ : 46 €

Tarif A : 41 €

Tarif B : 38 €

Tarif C : 35 €

Tarif D : 33 €

Tarif E : 31 €

Tarif F : 28 €

Tarif G : 24 €

Tarif H : 19 €

Tarif I : 17 €

Nombre de votants : 10

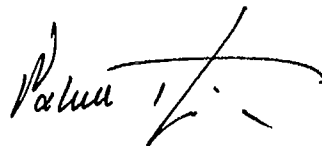
Pour : 10

Contre : /

Abstention : /

Fait à Metz, le 14 mars 2024

Le Président du Comité syndical



**Patrick THIL**

*Adjoint au Maire de Metz à la culture et aux cultes*

*Conseiller délégué aux établissements culturels de  
l'Eurométropole de Metz*

*Conseiller départemental de la Moselle*

REÇU EN PEFECTURE

le 28/03/2024

Appréhension des faits

99\_DE-057-255703795-2024-0314-0514-0324\_10



**Comité syndical de l'Orchestre national de Metz Grand Est du 14/03/2024**

**Annexe n°1 à la délibération n°1001 : Communication des décisions prises dans le cadre des délégations accordées au Président en matière de contrats et conventions**

<b><u>CONTRACTANT</u></b> <b><u>Compagnie/Société</u></b>	<b><u>OBSERVATIONS</u></b> <b><u>Intitulé et date du spectacle</u></b>
<b><u>Contrats d'engagements chefs/solistes</u></b>	
Lionel Bringuier	Prokofiev Concerto n°2
In Mo Yang	Prokofiev Concerto n°2
Camille Villanove	Prokofiev Concerto n°2
Rémi Studer	Les animaux magiques
Claire Cahen	Les animaux magiques
Léo Warynski	Requiem de Fauré
Les Métaboles	Requiem de Fauré
Inecc Mission Voix	Requiem de Fauré
Maria Badstue	Le sacre du printemps
Adrian Prabava	Le sacre du printemps
Céline Steiner	Le sacre du printemps
Shizuyo Oka	Le sacre du printemps
Marianne Croux	Le sacre du printemps
Camille Villanove	Le sacre du printemps
<b><u>Contrat de cession</u></b>	
Abbaye des prémontrés	Musique de chambre ONMGE 11 Février
<b><u>Autres</u></b>	
Radio Classique	Contrat de partenariat 23-24
Brice Pauset	Le sacre du printemps

